



# Notre engagement en faveur d'une performance éthique, transparente et durable

En cette période marquée par l'omniprésence des services numériques, l'excellence en matière d'éthique, de conformité et de développement durable constitue une priorité stratégique aussi bien pour Atos que pour l'ensemble de ses clients.

Chez Atos, nous garantissons une culture de conformité au sein de notre écosystème. Cela passe par l'exemplarité de la Direction générale dans la gestion de l'entreprise vis-à-vis des collaborateurs. Cela implique également pour nos parties prenantes d'adopter des pratiques conformes à nos exigences. Pour nous tous, la conformité s'applique au quotidien. Notre réussite en tant qu'entreprise en dépend et cette exigence en terme d'éthique et de conformité constitue sans aucun doute un avantage concurrentiel aux yeux de nos clients.

Notre expertise nous permet de garantir l'application de normes éthiques strictes dans le développement de nos technologies et de nos solutions innovantes, et ce dès leur conception. Cette approche d'« éthique by design » nous différencie et nous positionne en tant que leader du marché dans ce domaine.

En 2020, nous avons étoffé notre Code d'Éthique afin d'y intégrer les principes de

notre raison d'être, et d'ajouter des informations concernant l'inclusion, les droits de l'Homme, la protection des données et l'environnement.

Nous œuvrons au quotidien pour renforcer notre programme de conformité et continuer à progresser. En 2020, nous avons notamment modifié notre cartographie des risques de corruption, formalisé des directives antitrust et lancé de nouvelles initiatives de communication interne, telles que la promotion de la Journée des Nations Unies contre la corruption.

Pour la première fois, nous avons également rendu public notre rapport de conformité annuel, Atos Compliance Review 2020, dans lequel nous détaillons l'organisation, les activités et les projets de notre programme de conformité. Ce rapport présente la manière dont le Groupe gère les risques de conformité sur l'ensemble du cycle de gestion des risques : prévention, détection, suppression et suivi continu.

Autre avancée majeure en 2020, nous avons passé en revue le Plan de vigilance du Groupe afin d'améliorer l'efficacité, le suivi et la gouvernance dans ce domaine, conformément à la législation française sur le devoir de vigilance.

Visitez [Atos Compliance Review 2020](https://atos.com/compliance-review-2020) sur [atos.net](https://atos.net)

**65 % Net Promoter Score pour l'ensemble des clients**

**100 % Couverture des certifications ISO 27001**

**100 % Conformité aux recommandations du Code AFEP-MEDEF de gouvernement d'entreprise**

**98 % des collaborateurs formés au Code d'Éthique**

**82 brevets déposés**

**63 % des dépenses totales évaluées par l'agence de notation des fournisseurs EcoVadis**

Pour en savoir plus, veuillez consulter le Document d'enregistrement universel 2020 section 5.4 Gouvernance



## Entretien avec Alexandre Menais, Secrétaire Général et Responsable de la Conformité, Atos

“Nous intégrons des normes éthiques strictes dans la conception de nos technologies et de nos solutions innovantes.”

Alexandre Menais



### **Actualiser notre approche de la vigilance**

En 2020, Atos a entrepris une réévaluation complète de son Plan de vigilance afin de garantir sa conformité avec la loi française après l'entrée en vigueur de nouvelles mesures en la matière.

Ainsi, nous avons consulté les principales parties prenantes impliquées dans la prévention et l'atténuation des risques relatifs aux droits de l'Homme, à la sûreté, à la sécurité et à l'environnement, aussi bien dans le cadre des activités d'Atos que sur sa chaîne de valeur. Plusieurs départements du Groupe – la Responsabilité Sociale

d'Entreprise, les Ressources Humaines, la Sécurité, le Juridique et la Conformité, et les Achats – ont été consultés durant ce processus.

En France, la loi sur le devoir de vigilance établit des obligations légales en matière de responsabilité sociale d'entreprise, non seulement à l'égard des activités d'une organisation mais aussi sur l'ensemble de sa chaîne de valeur. Cette loi concerne les grandes entreprises employant plus de 5 000 salariés en France et 10 000 salariés dans le monde.